



Paris, le 7 octobre 2024

La mobilisation et la grève à la PJJ payent !

L'intersyndicale salue la mobilisation importante des agents de la PJJ, qui a permis notamment de soutenir les collègues contractuels et de défendre la qualité des missions du service public. Grâce à la couverture médiatique, la visibilité de notre service public a été renforcée, menant à certaines avancées, même si elles restent à confirmer.

Cette mobilisation a obtenu un soutien large, prouvant ainsi sa légitimité et soulignant le rôle essentiel de la PJJ dans la société. Elle a permis, grâce au dégel budgétaire obtenu par son action le renouvellement ou le maintien de certains contrats, avec la possibilité d'embauches rapides. Cependant, ces résultats ne compensent pas entièrement les décisions prises par la DPJJ cet été. Notons par ailleurs, que si des recrutements sont en cours, la situation de nombreux territoires reste inquiétante.

Depuis plusieurs semaines, l'intersyndicale porte des revendications visant à stabiliser les missions de la PJJ, indépendamment du contexte budgétaire. La pression exercée a contraint le gouvernement à réagir, et l'intersyndicale a été reçue par le directeur de cabinet du Garde des Sceaux.

Le ministère s'engage à renforcer le dialogue social, avec des échanges plus transparents. Bien qu'une analyse complète de la situation soit encore en attente, le cabinet a promis d'agir dès réception du rapport de l'Inspection Générale de la Justice. Rapport dont nous devrions connaître les conclusions, et dont le chef de cabinet a annoncé qu'il déboucherait sur **la mise en place d'un plan d'action qui sera soumis aux organisations syndicales.**

Par ailleurs, le cabinet du ministre s'est engagé à demander une accélération des embauches programmée par la DPJJ à compter du 15 octobre. Sur du plus long terme, l'intersyndicale a soutenu un grand plan de titularisation, ainsi qu'un abaissement des normes de prises en charge. Sur ce dernier point, le directeur du cabinet souhaite engager des réflexions mais rappelle qu'il faut attendre d'avoir une lisibilité sur les marges budgétaires.

Toutefois, si les engagements du cabinet à faire de la PJJ une priorité comptent, ils n'ont de valeur que s'ils sont suivis d'effets et l'intersyndicale restera vigilante sur les suites effectives.

Pour finir, l'intersyndicale a fait part de sa défiance envers la gestion de la directrice de la PJJ et demande des actes forts redonnant à notre institution les moyens de travailler sereinement.

L'intersyndicale estime que **le paiement des journées de grève**, à savoir les 14 et 29 août et 19 septembre, serait un premier signal positif après un mouvement qui s'apparente à un droit d'alerte sur la situation de danger dans laquelle se trouve notre institution. Un arbitrage sera donné sur ce point dans les jours à venir.

Le mouvement n'a eu de cesse de s'intensifier. Aussi, si les engagements ne se traduisent pas par des avancées concrètes et rapides, l'intersyndicale se réserve la possibilité d'appeler à de nouvelles actions.